

Respect des critères de bon fonctionnement (installations alimentées en combustibles liquides ou gazeux)

Code catégorie du générateur ⁽⁶⁾ :	Indice de fumée	t° gaz combustion	Teneur en CO2	Teneur en O2	Teneur en CO	Rendement combustion	
	MAXIMAL (Bacharach)	MAXIMAL (°C)	MINIMALE (%)	MAXIMALE (%)	MAXIMALE (mg/kWh)	MINIMAL (%)	
Code catégorie du générateur ⁽⁶⁾ : Su PA Température d'eau (°C) ⁽⁷⁾ : 60							
Performances minimales ⁽⁸⁾		180			110	90	
Valeurs mesurées							
A la puissance nominale		31,6			90	98,5	Brûleur 1 allure
Allure 1 (P _{nom})							Brûleur à plusieurs allures ⁽¹⁾ ou modulant ⁽¹⁾
Allure 2 (25% si modulant)							
Allure 3 (50% si modulant)							
Allure 4 (75% si modulant)							
Allure 5 (P _{max} si modulant)							
Comparaison	<input type="checkbox"/> OK <input type="checkbox"/> non OK	<input checked="" type="checkbox"/> OK <input type="checkbox"/> non OK	<input type="checkbox"/> OK <input type="checkbox"/> non OK	<input type="checkbox"/> OK <input type="checkbox"/> non OK	<input checked="" type="checkbox"/> OK <input type="checkbox"/> non OK	<input checked="" type="checkbox"/> OK <input type="checkbox"/> non OK	Résultat global

(*) ATTENTION : Si un brûleur à 2 allures (modulant) ne peut être maintenu pendant un temps suffisamment long sur la (les) puissance(s) inférieure(s) à la puissance nominale pour permettre la mesure, mettre une croix ici et effectuer uniquement la mesure à la puissance nominale.

ATTENTION : les tickets sur lesquels figurent les résultats des mesures, mentionnant en outre l'heure et la date à laquelle la mesure a été réalisée doivent être agrafés sur cette attestation.

Respect des critères de bon fonctionnement (installations alimentées par des combustibles solides)

L'installation n'émet-elle que très brièvement de la fumée ? OUI NON

L'évacuation des gaz de combustion s'effectue-t-elle correctement ? OUI NON

Résultat global OK non OK

Déclaration de conformité vis-à-vis de l'acte de contrôle

L'ensemble générateur de chaleur – ventilation du local de chauffe – amenée d'air comburant – dispositif d'évacuation des gaz de combustion est conforme aux dispositions de l'AGW du 29/01/2009 :

OUI
 NON

En cas de non conformité → Causes de non conformité et actions à entreprendre :

.....

.....


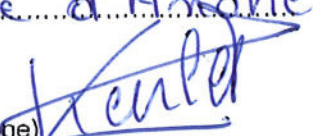
Prochaines interventions (ne pas remplir cette rubrique en cas de réception) :

de contrôle périodique réglementaire à réaliser entre le **12/02/2029** et le **(9) 12/04/2029**

de contrôle après intervention de mise en conformité au plus tard le **(9) :**

de contrôle en vue d'une remise en fonctionnement après mise en conformité **(9)**.

d'entretien conseillé au plus tard le.....

Attestation de contrôle établie par Le Fevre Frederic  (signature)	Attestation reçue par : KEIRLE Patrice en qualité de : gille d'Anche  (signature de cette personne)
--	---